



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2020-50

Date d'entrée en vigueur :

4 décembre 2020

ATA :

34

Certificat de type :

A-177

Sujet :

Navigation – Instruments de vol – Données anémobarométriques non fiables dans le poste de pilotage

Applicabilité :

Les avions de Bombardier Inc. modèle BD-700-1A10 et BD-700-1A11 portant les numéros de série 9002 à 9998 et 60001 à 60027.

Conformité :

Dans les 30 jours à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Un certain nombre d'incidents en service ont été rapportés relativement à une perte de toute l'information fournie aux équipages d'avions de la catégorie transport par le système de données anémobarométriques. L'information perdue a été récupérée pendant la descente des avions à des altitudes inférieures. L'enquête réalisée a établi que la cause fondamentale était généralement la présence de givrage à haute altitude (contamination par cristaux de glace). Si cette situation n'est pas reconnue ni corrigée, elle peut nuire à la poursuite du vol et à l'atterrissage en toute sécurité.

En raison de la possibilité que des incidents de données anémobarométriques non fiables similaires puissent se produire sur les avions de Bombardier Inc. modèle BD-700, la présente CN rend obligatoire l'incorporation de procédures au manuel de vol de l'avion (AFM) afin que l'équipage puisse stabiliser la vitesse et l'assiette de l'avion pour assurer la sécurité du vol et de l'atterrissage.

Mesures correctives :

Modifier l'AFM applicable approuvé par Transports Canada (TC) en y incorporant les sections et les suppléments applicables figurant au tableau 1 de la présente CN, ou toute révision ultérieure de ces procédures approuvée par TC, puis informer tous les équipages de conduite et, à l'avenir, exploiter les avions en conséquence.

Tableau 1 : Renvois au AFM

Modèle d'avion Désignation de mise en marché	Numéro de publication du AFM	Révision du AFM et date de diffusion	Section du AFM	Supplément du AFM, s'il y a lieu
BD-700-1A10 Global Express	CSP 700-1	Révision 104 21 mai 2020	Chapitre 3 – Procédures d'urgence, écrans principaux de vol 1. Écrans principaux de vol A. Données de vitesse anémométrique non fiables	Supplément 20 – Exploitations à plus de 10 000 pieds d'altitude de l'aéroport 3. Procédures d'urgence A. Facteurs influant sur les distances d'atterrissage (4) Instruments
BD-700-1A10 Global Express XRS	CSP 700-1A	Révision 104 21 mai 2020	Chapitre 3 – Procédures d'urgence, écrans principaux de vol 1. Écrans principaux de vol A. Données de vitesse anémométrique non fiables	Supplément 20 – Exploitations à plus de 10 000 pieds d'altitude de l'aéroport 3. Procédures d'urgence A. Facteurs influant sur les distances d'atterrissage (4) Instruments
BD-700-1A11 Global 5000	CSP 5000-1	Révision 65 21 mai 2020	Chapitre 3 – Procédures d'urgence, écrans principaux de vol 1. Écrans principaux de vol A. Données de vitesse anémométrique non fiables	Supplément 20 – Exploitations à plus de 10 000 pieds d'altitude de l'aéroport 3. Procédures d'urgence A. Facteurs influant sur les distances d'atterrissage (4) Instruments
BD-700-1A11 Global 5000 ft. GVFD	CSP 700-5000-1V	Révision 33 21 février 2020	Chapitre 3 – Procédures d'urgence, Circuit des instruments Circuit des instruments 1. Données de vitesse anémométrique non fiables	Supplément 20 – Exploitations à plus de 10 000 pieds d'altitude de l'aéroport 3. Procédures d'urgence A. Facteurs influant sur les distances d'atterrissage (4) Instruments
BD-700-1A10 Global 6000	CSP 700-1V	Révision 33 21 février 2020	Chapitre 3 – Procédures d'urgence, Circuit des instruments Circuit des instruments 1. Données de vitesse anémométrique non fiables	Supplément 20 – Exploitations à plus de 10 000 pieds d'altitude de l'aéroport 3. Procédures d'urgence A. Facteurs influant sur les distances d'atterrissage (4) Instruments
BD-700-1A11 Global 5500	CSP 700-5500-1	Révision 5 21 mai 2020	Chapitre 3 – Procédures d'urgence, Circuit des instruments Circuit des instruments 1. Données de vitesse anémométrique non fiables	Sans objet
BD-700-1A10 Global 6500	CSP 700-6500-1	Révision 5 21 mai 2020	Chapitre 3 – Procédures d'urgence, Circuit des instruments Circuit des instruments 1. Données de vitesse anémométrique non fiables	Sans objet

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 20 novembre 2020

Contact :

Brian Daly, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique AD-CN@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.